



Lauret

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

NOM ET ADRESSE :

Mairie de Lauret, 1 Place des Jardins du Château, 34270 LAURET
Téléphone : 04 67 59 01 38, courriel : secretariat@commune-lauret.fr
Représentée par son Maire : Stéphane Catania

Objet : Avis de publicité pour un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en place et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment communal sur la commune de Lauret.

La Commune de Lauret souhaite développer un projet photovoltaïque en toiture sur le site suivant :

Bâtiments de l'École et du Centre de Loisirs, sis sur les parcelles O603 / O604, 2 Route de Montpellier 34270 LAURET. Les coordonnées GPS du site sont : 43.833962, 3.884754

Ambitions pour la transition énergétique de la commune de Lauret

La Commune de Lauret souhaite, pour sa transition énergétique, développer un projet d'autoconsommation collective pour réduire sa facture énergétique communale et pour permettre à ses habitants de se fournir en électricité locale et décarbonée, en installant des centrales photovoltaïques sur des toitures existantes et futures de sa commune.

La partie de la production d'électricité solaire non autoconsommée par la collectivité et par les riverains pourra être vendue à la CESML.

La commune de Lauret lance donc un appel à manifestation d'intérêt pour le financement et la mise en œuvre de ce projet.

Cette demande constitue un appel à manifestation d'intérêt conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques issus de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 modifiant le code général de la propriété des personnes publiques, par dérogation au principe posé à l'article L 2122-1-1 du même code.

Destination du domaine public communal : Installation d'équipements photovoltaïques pour production d'électricité sur la toiture du bâtiment communal cité ci-dessus.

Caractéristique de l'emplacement : Mise à disposition de toitures sur les bâtiments de l'École et du Centre de Loisirs, situés sur les parcelles O603/O604.

Durée de la convention : 20 ans à compter du raccordement au réseau.

Financement : A charge de l'opérateur retenu, sur la base d'un fonds collaboratif citoyen.

CONDITIONS DE PRÉSENTATION DES OFFRES

Le candidat devra déposer un dossier constitué des pièces suivantes :

- 1) Présentation du candidat et de ses partenaires : le candidat devra fournir tous les documents permettant d'apprécier la solidité financière de l'entreprise, sa régularité au regard de ses obligations sociales et fiscales, références, moyens humains et techniques etc...)
- 2) Une note technique présentant les projets photovoltaïques retenus en détaillant notamment :
 - descriptif général du projet envisagé
 - les installations et aménagements projetés ; estimation financière des investissements et capacités et garanties de financement des équipements ; assurances
- 3) Une présentation du montage juridique et financier de la société de projet
- 4) Proposition d'organisation pour la mise en œuvre du projet : le candidat précisera l'organisation qu'il mettra en place pour mener à bien l'ensemble du projet, y compris les actions de mobilisation des habitants, en vue de leur participation à l'opération d'autoconsommation collective

CONDITIONS DE REMISE DE LA PROPOSITION

La commune préconise la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : secretariat@commune-lauret.fr

Les propositions peuvent être transmises :

- (1) par lettre recommandée avec avis de réception
- (2) déposées contre récépissé à la Mairie de Lauret
- (3) par voie électronique

Les plis portent la mention : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en place et l'exploitation d'un parc photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment communal sur la commune de Lauret (Ne pas ouvrir).

Adresse postale : Mairie de Lauret, 1 Place des Jardins du Château, 34270 LAURET
Pour toutes demandes d'informations : 04 67 59 01 38

CRITÈRES DE SELECTION DES CANDIDATURES

1/ Performance technique et financière du projet - 40 %

Jugée au regard des caractéristiques des installations proposées, du productible envisagée, des études prévues, de la prise en compte des contraintes techniques, réglementaires ou liée à l'usage du site proposé, des dispositions pour le suivi et l'entretien de l'installation...

Concernant la partie financière, elle sera jugée sur les références et solidité financière proposée, modalités de prix, montants pris en compte dans le budget, part de fonds propres dans le financement de l'investissement....

2/ Performance environnementale et sociale du projet – 30 %

Les attendus sont :

- le respect des enjeux environnementaux du site et la minimisation des impacts négatifs des installations
- les modalités d'organisation et de communication
- les actions pédagogiques envers la population
- la montée en compétence de tous les acteurs dans l'exploitation et la maintenance

3/ Performance des projets en termes de participation locale – 30 %

L'offre la plus avantageuse est celle qui propose :

- une capacité à faire participer les habitants au financement et à la gouvernance du projet, avec expérience du candidat en la matière
- le financement du projet grâce au fonds participatif citoyen, avec une rémunération juste et équitable pour cette participation
- la capacité à associer la collectivité, avec proposition financière (loyer, redevance,...)

Le choix du lauréat donnera lieu à la conclusion d'une convention de partenariat et d'une d'autorisation d'occupation des sites avec la commune assortie d'un accord financier.

Publié le : 31/07/2026

Durée de mise en ligne de l'avis : 4 semaines

Date limite de réception des propositions : 31/08/2026

À l'issue des mesures de publicité :

Si un ou plusieurs opérateurs manifestent un intérêt pour le projet, la commune examinera les propositions reçues, et délibèrera ensuite en vue de délivrer l'autorisation d'occupation du domaine public couplée d'un accord financier, pour permettre la réalisation de ce projet.